

SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2014

Présents : ROUGEOT Pierre-Jean - FIS Catherine - GHORRA Nicolas - RAMEYE Joëlle - BOYER Coralie - BOYER Stéphan - DELAVault Yannick - GILLOTEAU Évelyne - MULLER Véronique - ORCIERE Marc - ROCHETEAU Françoise.

Absents excusés : PETER Sophie - SÉGALAS Yvan.

Absents représentés : BARON Olivier - LABONNE Serge.

Secrétaire de séance : MULLER Véronique.

ASSAINISSEMENT

Maîtrise d'œuvre réhabilitation des réseaux : Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de valider cette mission pour le cabinet ENTECH pour un montant de 6.291€ HT soit 6,42 % du montant estimatif des travaux évalué à 98.000€ HT. CM adopte à l'unanimité.

Maîtrise d'œuvre STEP : le principe d'aménagement ayant été arrêté, Monsieur le Maire propose de valider définitivement le montant de rémunération à 34.034,70 € HT comme indiqué dans l'acte d'engagement. CM adopte à l'unanimité.

ASSURANCES

Bâtiments et véhicules : (16.051,78 €/2014)

Monsieur le Maire présente les offres reçues :

	AVIVA	GROUPAMA	SWISS LIFE
Bâtiments + véhicules	6.000 € + 2.450 €	7.819 € + 2.327 €	8.539 € + 2.470 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de AVIVA. CM adopte à l'unanimité.

Garanties statutaires : (4,68 % /2014)

Monsieur le Maire présente les offres reçues :

	SOFCAP	GROUPAMA
	5,85 % franchise 15 jours	5,11 % franchise 15 jours

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de GROUPAMA. CM adopte à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Remplacement chaudière de l'école : Monsieur le Maire présente 2 devis :

	BRUNET ERTIA	AQUATHERM 34
	18.632 € HT	21.362 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès d'Hérault Energies (70 %, plafonnée à 7.000 €) afin de procéder au remplacement de cette chaudière. CM adopte à l'unanimité.

Installation économiseurs éclairage public : Monsieur le Maire dit que ces installations ont pour but de baisser l'intensité lumineuse et ainsi diminuer la consommation d'électricité. Pour ce faire, tous les points lumineux reliés au poste doivent être équipés de lampe au sodium. Il indique que pour 20.000 € HT de travaux une subvention de 75 % peut être versée. Il propose d'installer deux économiseurs sur les postes Belvédère, Clos des romarins et Coup du château et de compléter le devis jusqu'à concurrence de 20.000 € HT en changeant des points lumineux. CM adopte.

FINANCES

DM : + 4000 € 988-2315 et - 4000 € 986-2031. CM adopte à l'unanimité.

FESTIVITES FIN ANNEE

- 1) Noël des écoles et des employés : Monsieur le Maire indique que les festivités auront lieu le 19 décembre.
- 2) Vœux : le 11 janvier. Débat sur l'opportunité de faire l'accueil des nouveaux arrivants en même temps. Il ressort du débat qu'il faudrait organiser une manifestation à part en conviant les associations et les commerçants durant le mois de mars.
- 3) Repas des aînés du 18 janvier : le traiteur retenu est VATOU pour un prix de 29 €/personne et M. SABATIER fera le dessert. L'animation sera assurée par Franck M pour un montant de 500 €.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Aires de jeux : Monsieur le Maire indique que le Conseil Général a octroyé une subvention de 17.080 €.
- 2) CIID : Monsieur le Maire indique que Mme ROCHETEAU est titulaire de cette commission et qu'il est suppléant.
- 3) Béziers Initiative Hérault : Monsieur le Maire lit le courrier indiquant qu'un abeilhanais bénéficie du soutien financier de cette association.
- 4) Syndicat des Eaux : Monsieur le Maire dit qu'il s'est rendu au syndicat pour parler des travaux dans les rues pavées. Il ressort de cette discussion que les services techniques remettront les pavés à la place du syndicat et que cette prestation sera facturée.
- 5) Marché des producteurs : Monsieur le Maire rappelle l'évolution de ce dossier, dans un premier temps avec la chambre d'agriculture puis sans. Il indique que le Maire de Puissalicon doit s'en occuper.
- 6) Pièce de théâtre : Monsieur le Maire dit que la date du 24 janvier a été retenue. Il indique que le montant de la prestation est de 200 €.
- 7) Point sur la réunion de quartier des Pradelles : Monsieur le Maire indique que les échanges sont constructifs, deux problèmes ont été soulevés, la création d'un parking sous le cèdre et les nuisances liées aux locations des salles. Débat à suivre.